

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12.140

L'An deux Mille Douze, le 14 septembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 7 septembre 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 7 septembre 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, M. BESSON, Mme LECOMTE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme PELTIER représentée par M. BESSON
M. FILOCHE représenté par Mme DAUZIDOU
M. COASSIN représenté M. LABIA
M. DENIS représenté par M. MERLE
Mme DESCHANP représentée par Mme SERRE
Mme DOUMECQ représentée par M. GIRAUD
M. MEGLIO représenté par M. QUENTIN
M. PATRUX représenté par Mme CIRAUD-LANOUE
M. PAVON représenté par M. CAU

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 31

Madame Eva ROY a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE A LA DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES DE POITOU-CHARENTES

RAPPORTEUR : Mme WILLMANN

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre des actions liées au label Ville d'Art et d'Histoire, la ville de Royan a fait appel à une personne habilitée à seconder l'animatrice du patrimoine et de l'architecture, pour les missions d'éducation artistique à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme, et pour la conception d'outils de médiation, depuis le 1^{er} mars 2012, conformément à ce qui était prévu dans la convention Ville d'Art et d'Histoire.

Afin d'aider la commune dans cette démarche, il est proposé de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Poitou-Charentes l'attribution d'une subvention supplémentaire pour l'année 2012, d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'expose du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter auprès de Direction Régionale des Affaires Culturelles du Poitou-Charentes une subvention supplémentaire, d'un montant de 5 000 €, dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à l'attribution de cette subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 septembre 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD